

# Indicateurs de qualité et de sécurité des soins

# Infections associées aux soins (IAS)

(Ex-tableau de bord des infections nosocomiales)

Résultats nationaux de la campagne 2016
Données 2015

Quelques enseignements des indicateurs du thème Infections associées aux soins :

- ▶ Selon l'indicateur ICSHA.2, 61 % des établissements de santé satisfont l'exigence du PROPIAS 2015 en matière de consommation de produits hydro-alcooliques.
- ▶ 93 % des établissements de santé sont en classe A ou B pour ICA-BMR (Lutte contre la diffusion des Bactéries Multi Résistantes).
- ▶ 82 % des établissements de santé sont en classe A ou B pour ICATB.2 (Gestion des antibiotiques).

## **Participation**

En 2016, sur 2 771 établissements de santé ayant l'obligation de participer à la campagne de recueil des indicateurs IAS, 99,5 % ont effectivement répondu. Les 2 758 répondants se répartissaient comme suit : 1 373 établissements de Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie (Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier Régional, Centre Hospitalier, Cliniques, Hôpitaux d'Instruction des Armées, etc.), 19 Centres de lutte contre le cancer, 332 établissements uniquement psychiatriques, 120 établissements d'hospitalisation à domicile, 796 établissements principalement SSR et SLD et 118 autres établissements spécialisés (Autodialyse, Maison d'enfants à caractère sanitaire et spécialisée).

Chaque établissement remplit un questionnaire sur la plateforme Bilan LIN de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation pour chacun des indicateurs obligatoires (ICATB.2, ICA-BMR, ICSHA.2, BN-SARM), facultatif (ICALIN.2) et en expérimentation (ICSHA.3). Puis les Agences Régionales de Santé contrôlent les données recueillies par certains de ces établissements. 10,7 % des établissements de santé ont été contrôlés en 2016. Après validation, les résultats définitifs ont été restitués aux établissements le 21 novembre. Ces données ont fait l'objet d'une analyse et de rapports (rapport long et le présent 4 pages) validés par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 14 décembre 2016 avant d'être publié.

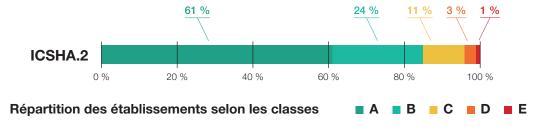
L'accent est mis cette année sur l'axe 2 du PROPIAS qui porte sur la prévention des IAS avec le focus sur l'hygiène des mains par l'indicateur ICSHA.2 et qui porte sur le renforcement de la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance avec les indicateurs ICATB.2 et ICA-BMR.

# Hygiène des mains - ICSHA.2

La friction hydro-alcoolique est le premier geste de prévention de la transmission croisée des micro-organismes. L'indicateur de consommation des produits hydro-alcooliques est un témoin indirect de la mise en œuvre de l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique.

Cet indicateur est calculé sur la base d'un objectif personnalisé de consommation de l'établissement. L'objectif personnalisé est fixé au vu de l'activité par type de soin de l'établissement, comme le volume minimal de produits hydro-alcooliques à consommer. La définition de ces volumes minimaux est stabilisée pour la 3° année consécutive.

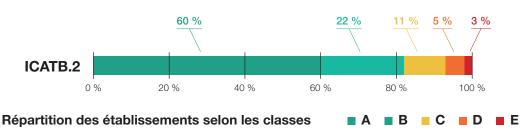
Le PROPIAS 2015 requière que les établissements de santé consomment une quantité de produits hydro-alcooliques égale à au moins 80 % de leur objectif personnalisé, ce qui correspond à la classe A de l'indicateur ICSHA.2, dans laquelle se trouvent 61 % des établissements et un tiers ont même dépassé leur objectif personnalisé donc sont supérieurs à 100 %.



#### Prévention de l'antibio-résistance – ICATB.2

L'indicateur ICATB.2 mesure l'organisation, les moyens et les actions mis en œuvre par l'établissement pour prévenir les résistances bactériennes aux antibiotiques et maîtriser la consommation des antibiotiques. Il a été développé en lien avec les priorités du plan d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016.

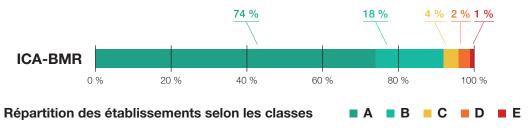
L'indicateur ICATB.2 est en classe A ou B pour 82 % des établissements de santé.



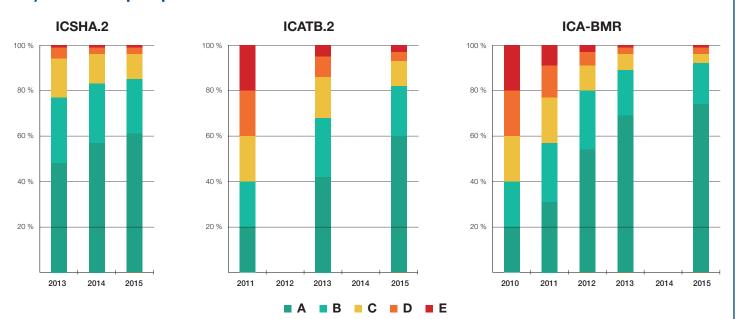
#### Lutte contre la multi-résistance - ICA-BMR

L'indicateur ICA-BMR mesure pour sa part l'organisation, les moyens et les actions mis en œuvre par l'établissement pour maitriser la diffusion des bactéries multirésistantes.

L'indicateur ICA-BMR voit 93 % des établissements de santé en classe A ou B. De plus la moitié des établissements ont atteint le score maximal à l'indicateur ICA-BMR.



### Synthèse et perspectives des indicateurs de la lutte contre les IAS



La forte amélioration des résultats de ces indicateurs depuis leur création montre l'efficacité qu'ils ont eu comme levier de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans les établissements de santé.

Les progrès accomplis permettent d'envisager la mise en place d'une nouvelle génération d'indicateurs.

Outre l'axe 1 du PROPIAS sur la prévention des IAS avec le focus sur l'hygiène des mains évaluée annuellement par ICSHA 2, le recueil 2017 servira également à l'évaluation de l'axe 3, relatif à la réduction des risques associés aux actes invasifs, via l'indicateur ICA-LISO. Via l'indicateur ICALIN.2 c'est la politique globale de prévention des infections associées aux soins qui sera évaluée en 2017.

# Renseignement & contact

Ce rapport court a été rédigé par Sébastien BINE et Axel RENOUX, chefs de projet, sous la coordination de Rose DERENNE et d'Arnaud FOUCHARD, adjoints, et sous la responsabilité de Laetitia MAY-MICHELANGELI, cheffe du Service « Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et la Sécurité des Soins » (SIPAQSS).

Le rapport long du thème IAS fournit davantage de détails sur chacun des points présentés ici. Il est téléchargeable sur le site <a href="https://www.has-sante.fr">www.has-sante.fr</a>.

Pour toutes questions relatives aux indicateurs vous pouvez contacter le SIPAQSS à l'adresse <u>ipaqss@has-sante.fr</u> ou à l'adresse postale Équipe IAS - SIPAQSS/DAQSS, Haute Autorité de Santé, 5 avenue du Stade de France, 93218 Saint-Denis La Plaine cedex. Les questions techniques spécifiques au Bilan LIN peuvent être adressées à l'adresse <u>bilanlin@atih.</u> sante.fr.

En vertu de l'article L. 6113-3 du code de la santé publique, tous les établissements de santé doivent faire l'objet d'une procédure de certification. Cette procédure a pour objet d'apprécier la qualité d'un établissement à l'aide d'indicateurs, de critères ou de référentiels.

Depuis 2010, chaque établissement de santé éligible a l'obligation de publier les indicateurs de qualité et sécurité des soins dont la liste est fixée annuellement par arrêté ministériel.

La campagne nationale IAS de 2016 est une enquête rétrospective auprès de tous les établissements de santé éligible sur les données de la lutte contre les infections nosocomiales et associées aux soins.

Pour chaque ES répondant, les résultats individuels et comparatifs ainsi que l'analyse complémentaire sont accessibles sur la plateforme BilanLIN. Pour y accéder, contacter l'EOH de votre établissement.

BilanLIN: outil de recueil des indicateurs des infections associées aux soins pour les établissements de santé.

- Recueil standardisé et sécurisé des indicateurs nationaux.
- Restitution des résultats détaillés de la structure.
- Restitution des résultats comparatifs (nationaux, régionaux, catégorie).

Pour tous les établissements de santé, les résultats sont affichés sur **Scope Santé** : site d'information sur la qualité de la prise en charge dans les établissements de santé à destination des usagers.



www.scopesante.fr

- Résultats, par établissement, des indicateurs diffusés publiquement.
  Résultats de la certification.
- D'autres informations sur les établissements de santé.



Le rapport complet est en ligne sur www.has-sante.fr

Prochaine campagne nationale de recueil en 2017